

Fonds Transition énergétique

LAVAL ÉCONOMIE

Présentation du dispositif

Le Fonds Transition énergétique est destiné à soutenir la transition énergétique des entreprises locales. Ce fonds vise à accompagner la rénovation énergétique des bâtiments et l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable destinés à l'autoconsommation. Le but est de diminuer la quantité de bâtiments considérés comme "passoires énergétiques" et de réduire leur impact environnemental.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles :

- activités de service aux entreprises
- artisanat de production
- activités de transport de marchandises
- activités industrielles
- activités de services à la personne (y compris santé)
- hôtels
- entreprises de commerce de gros
- entreprises exerçant des activités de transformation et commercialisation de produits agricoles
- entreprises du BTP

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- Travaux de rénovation énergétique avec un minimum de 2 lots (Exemples : Menuiseries + isolation extérieure – Menuiseries + relamping – Isolation intérieure + menuiseries, etc...)
- Installation de système de production d'ENR destinée à l'autoconsommation par exemple l'investissement dans des panneaux photovoltaïques

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

30 000 € HT minimum de travaux pour les entreprises de moins de 50 salariés.

50 000 € HT minimum de travaux pour les entreprises de 50 salariés et plus.

Montant maximum par bénéficiaire : 50 000 €

Cette aide dépend du montant des investissements, de la taille de l'entreprise et de la localisation du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de Laval Économie et Laval Agglomération.

Organisme

LAVAL ÉCONOMIE

- 23, place du général Ferrié
53000 LAVAL
Téléphone : 0243498600
E-mail : contact@laval-economie.fr
Web : www.laval-economie.fr